



Légende :

— Limite de zone

UA Nom de zone

28 Emplacements réservés
Numéro d'ER

--- Linéaires commerciaux à préserver

----- Alignement de façades à maintenir

B1 Bâti remarquable protégé
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

B12 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

CD1

Servitude de Mixité Sociale :

au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme

au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme

Périmètre de démolition
(au titre de l'article L.151-10 du code de l'urbanisme)

Majoration du volume constructible pour le logement social
(au titre de l'article L.151-28 2° du code de l'urbanisme)

O.A Périmètre d'Orientation d'Aménagement

Marges de recul

Espaces Boisés Classés

R1 Ripisylves à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

EV1 Jardins / parcs / oliveraies à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

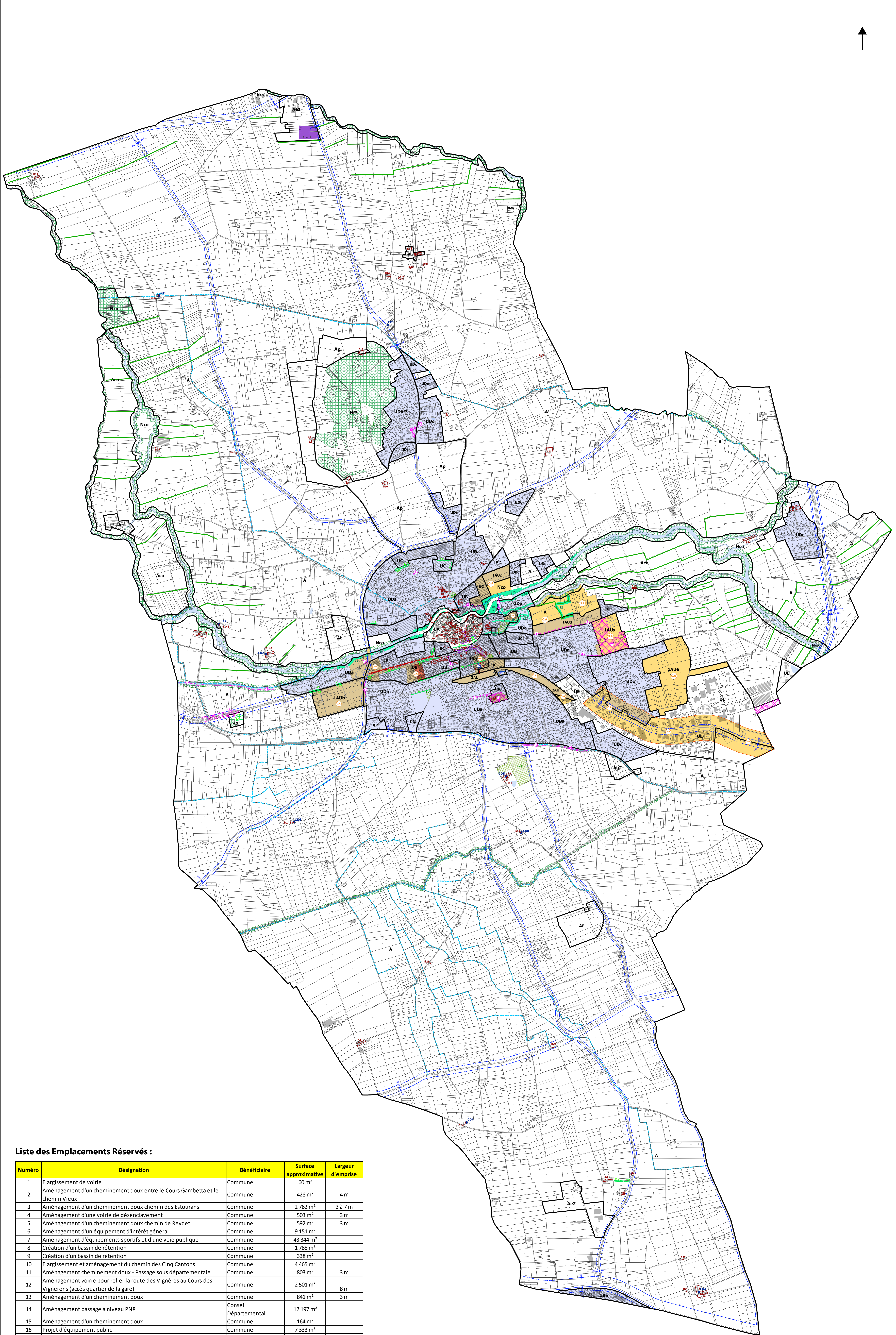
EL1 Espace libre en coeur d'îlot bâti à préserver
(au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

A1 Alignements d'arbres à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Haies à protéger
(au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Canaux principaux

Zone d'implantation des constructions



Liste des Emplacements Réservés :

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface approximative	Largeur d'emprise
1	Elargissement de voirie	Commune	60 m²	
2	Aménagement d'un cheminement doux entre le Cours Gambetta et le chemin Vieux	Commune	428 m²	4 m
3	Aménagement d'un cheminement doux chemin des Estourans	Commune	2 762 m²	3 à 7 m
4	Aménagement d'une voirie de désenclavement	Commune	503 m²	3 m
5	Aménagement d'un cheminement doux chemin de Reydet	Commune	592 m²	3 m
6	Aménagement d'un équipement d'intérêt général	Commune	9 151 m²	
7	Aménagement d'équipements sportifs et d'une voie publique	Commune	43 344 m²	
8	Création d'un bassin de rétention	Commune	1 788 m²	
9	Création d'un bassin de rétention	Commune	338 m²	
10	Elargissement et aménagement du chemin des Cinq Cantons	Commune	4 465 m²	
11	Aménagement cheminement doux - Passage sous départementale	Commune	803 m²	3 m
12	Aménagement voirie pour relier la route des Vignères au Cours des Vignerons (accès quartier de la gare)	Commune	2 501 m²	8 m
13	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	841 m²	3 m
14	Aménagement passage à niveau PN8	Conseil Départemental	12 197 m²	
15	Aménagement d'un cheminement doux	Commune	164 m²	
16	Projet d'équipement public	Commune	7 333 m²	
17	Aménagement d'un cheminement doux le long du canal du Moulin	Commune	2 429 m²	

Légende :

Limite de zone

U A

Nom de zone

Emplacements réservés

Numéro d'ER

Linéaires commerciaux à préserver

.....

Alignement de façades à maintenir

B12

(au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme)

CD

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un

(au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme,

de Mixité Sociale :

Servitude de Mixité Sociale :
 au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme

Urbanisme

au titre de l'article L. 151-15 du code de

Individuals

(au titre de l'article L. 151-10 du code de l'urbanisme,

Majoration du volume constructible pour le

logement social
(au titre de l'article 151-38 3° du code de l'urbanisme)

Périmètre d'Orientation d'Aménagement

[illegible]

Espaces Boisés Classés

Ripisylves à protéger

(un titre de propriété est en cours de formalisation,

jaudins / parcs / universales a protegee
(au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme);

Espace libre en cœur d'îlot hâti à

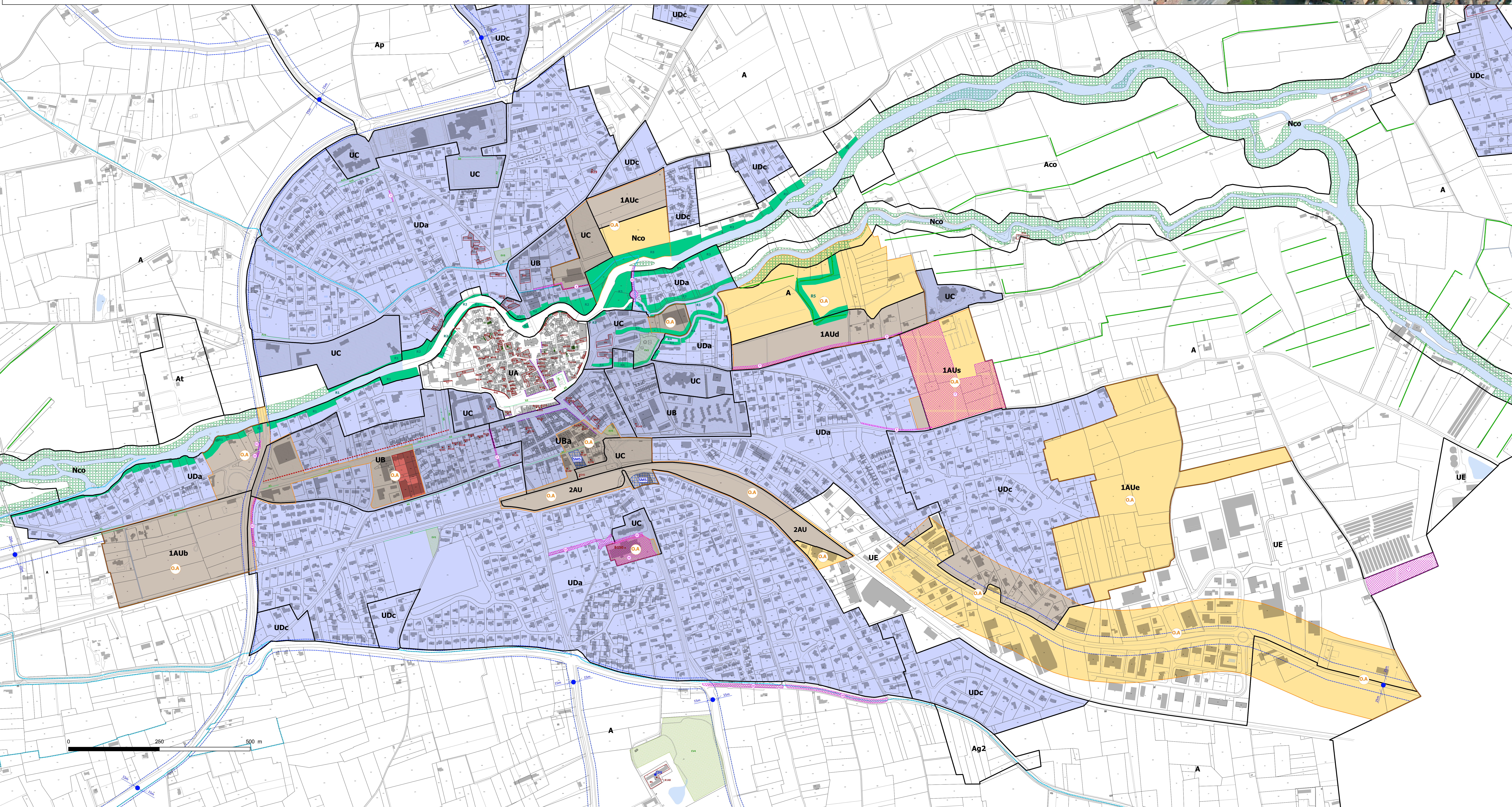
préserver

Alignements d'arbres à protéiner

(au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme,

Haies à protéger

100





Légende :

- Limite de zone
- UA** Nom de zone

Bassin des Sorgues - Définition du risque inondation sur la commune du Thor
(source : étude IPSEAU n°96-84-021-1996)

INONDATION PAR DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU

- Zone inondable - crue décennale
- Zone inondable - crue centennale

INONDATION PAR REMONTÉE DE LA NAPPE

- Zone inondée par la nappe (crue de janvier 1994)

Extrait de l'étude d'aléa inondation Calavon-Coulon
(source : DDT84)

- Aléa résiduel
- Aléa faible

Zones inondables d'après les inondations de 1994, 2003 et 2008

- Zones inondables constatées

